Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 037-213701956-20260603-DEL_20260603_09-DE

ville de LA RICHE

République Française

VILLE DE LA RICHE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 3 juin 2026

Extrait du registre des délibérations

OooOooO

Le 3 juin 2026, à 18 heures, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 28 mai 2026, se sont réunis en Mairie sous la présidence de Sébastien CLÉMENT, Maire.

Étaient présents à l'appel nominal :

Sébastien CLÉMENT, Armelle AUDIN, Sébastien CASSIER, Zohra KHANE, Jacques-Yves CAMPION, Caroline TRAVERS, Xavier DE MAILLARD, Muriel METIVIER, François JOURDRAN, Dominique FOUCRE, Georges DRUMONT, Cécile MONTOT, François LEGROS, Madjid REHANE, Fatima TOUMI, Yann VASSELIN, Zakaria BECHIKH, Alain RIOUX, Myriam VOISIN, Anna DELLA-ROSA, Françoise GORON, Peggy GRATELLE, Sabine PINGAUD, Naïma DERRADJI, Bastien LAUNAY, Victor ROLLAND, Adrien PAULZAC, Margaux MULLER et Nicolas ROUILLER.

Conformément à l'article L. 2121-20 du code général des collectivités territoriales :

- Vincent CORVOISIER, Vladimir RICHARDEAU et Dimitri MESNIERES étaient excusés et ont donné respectivement pouvoir à Georges DRUMONT, Zohra KHANE et Victor ROLLAND ;
- Nicolas ROUILLER a quitté l'assemblée de 18h41 à 18h52 (délibération n°9), puis à nouveau à partir de 18h54 (délibération n°11) jusqu'à la fin de la séance et n'était pas représenté.
- Adel DRIDI était excusé et non représenté.

Ont été désignés secrétaires de séance :

Conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Peggy GRATELLE et Victor ROLLAND à l'unanimité.

OooOooO

N°DEL-CM-20260603-09 – AVIS SUR LE PLAN DE MOBILITE 2026 – 2036 DU SYNDICAT DES MOBILITES DE TOURAINE

Nombre de conseillers en exercice	**33**
Présents	**28**
Absent(e)s représenté(e)s	**03**
Absent(e)s non représenté(e)s	**02**
Ne prenant pas part au vote	**00**
Votants	**31**

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 037-213701956-20260603-DEL_20260603_09-DE

Monsieur Georges DRUMONT informe les membres du Conseil municipal :

Par délibération du 08 novembre 2023, le Comité syndical du Syndicat des Mobilités de Touraine (SMT), a décidé d'engager la procédure d'élaboration du Plan de mobilité (PDM) du Syndicat des Mobilités de Touraine.

Le Plan des déplacements urbains (PDU) 2013-2023 étant arrivé à la fin de la période qu'il couvre, l'élaboration d'une nouvelle stratégie mobilité était nécessaire. Elle est désormais à porter par le Plan de mobilité (PDM). Ce nouveau document de planification en matière de mobilité est rendu obligatoire par la Loi d'Orientation des Mobilités du 24 décembre 2019 et est à établir par l'Autorité Organisatrice de la Mobilité sur son ressort territorial en réponse aux nouveaux enjeux de mobilité.

Les Plans de mobilité doivent prendre en compte l'ensemble des nouvelles formes de mobilités, les besoins en matière de mobilités actives, partagées et solidaires et Veiller à la limitation de l'étalement urbain.

Ces nouveaux documents doivent également contenir un volet relatif à la continuité et à la sécurisation des itinéraires cyclables et piétons. Ils intègrent également une dimension environnementale, en contribuant à la diminution des émissions de gaz à effet de serre liées au secteur des transports, selon une trajectoire cohérente avec les engagements de la France en matière de lutte contre le changement climatique, et en participant à la lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonores et à la préservation de la biodiversité.

L'élaboration du PDM 2026 – 2036 s'est faite en trois phases :

- Phase 1 : Diagnostic du fonctionnement des mobilités sur le territoire et évaluation du PDU de 2013 : de janvier à mai 2025 ;
- Phase 2 : Définition de la stratégie à horizon 2036 : de juin à septembre 2024 ;
- Phase 3 : Etablissement du plan d'action, de l'annexe accessibilité et de l'évaluation environnementale : de l'automne 2024 à l'automne 2025.

Pendant toute son élaboration, un dialogue permanent entre élus, services techniques, acteurs économiques, partenaires associatifs, habitants et usagers s'est déroulé par l'intermédiaire :

- d'ateliers de concertation,
- d'ateliers jeux pédagogiques « Comment se déplacer demain ? » à destination du grand public ;
- de l'organisation de deux fresques de la mobilité à destination du grand public ;
- de deux conférences-débat grand public en présence de chercheurs spécialistes des questions de mobilité.

➢ **Enjeux du PDM 2026 – 2036**

Les enseignements du diagnostic mobilité du territoire, du bilan du PDU et de la concertation préalable ont permis de dégager les principaux enjeux auxquels le PDM doit répondre.

Enjeu n°1 : Santé publique, développement durable, environnement :

- Préserver la santé publique (pollution air, pollution sonore, sédentarité) en diminuant les nuisances liées à la circulation routière, en particulier les émissions de polluants atmosphériques, et en incitant à la pratique des mobilités actives ;
- Respecter les Accords de Paris en terme de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre en recherchant l'atteinte des objectifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone,

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 037-213701956-20260603-DEL_20260603_09-DE

Enjeu n°2 : Report modal et alternative à la voiture individuelle :

- Promouvoir la pratique des modes alternatifs à la voiture individuelle et des mobilités décarbonées en élargissant les réseaux et en les rendant plus attractifs,
- Assurer une politique de mobilité servicielle et multimodale qui simplifie le parcours usagers : facilité d'accès aux offres de déplacement,

Enjeu n°3 : Mobilité inclusive et solidaire, pour toutes et tous et partout :

- Répondre aux besoins de mobilité pour tous (personnes à mobilité réduite, public précaire, public fragile, séniors ...) et sur l'ensemble du territoire du SMT,

Enjeu n°4 : Accompagnement au changement de pratique de mobilité :

- Proposer un accompagnement personnalisé aux usagers afin d'apporter du conseil et de leur faire connaitre et tester les offres alternatives adaptées puis les accompagner dans un changement de pratique sur la durée.

Le PDM définit, afin de répondre aux objectifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone en terme de réduction des émissions de gaz à effet de serre, des ambitions de répartition modale à l'échelle du ressort territorial :

- un rebond de la marche à pied, notamment grâce à l'organisation des circulations dans les cœurs urbains ou encore la mise en place d'un schéma directeur piétons, pour lui permettre de retrouver une valeur à 32% ;
- un doublement de la pratique du vélo avec une part modale atteignant 10 %, grâce au développement combiné des infrastructures et des services ;
- une mobilisation importante des réseaux de transports collectifs (+4 points) afin d'atteindre 15% de part modale ;
- une réduction de la part de la voiture de 12 points entre 2024 et 2036 avec une cible à 40% des déplacements sur le SMT.

➢ **Le plan d'actions du PDM 2026 – 2036**

Pour répondre à ces enjeux, le PDM décline cinq enjeux, eux-mêmes déclinés en orientations puis en actions :

L'axe « Réaliser les projets engagés » :

- Orientation 1.1 : Poursuivre la construction d'un réseau alternatif à la voiture performant et attractif en appui sur les ambitieux projets en cours ;
- Orientation 1.2 : Réorganiser le réseau routier en conséquence.

Il s'agit de concrétiser et réussir la mise en œuvre des infrastructures et services actés. Parmi les priorités, le Plan de Mobilité vise à :

- concrétiser la réalisation de la deuxième ligne de tramway, reliant la Ville de La Riche à la Ville de Chambray-lès-Tours,
- développer les lignes de bus à haut niveau de service (BHNS) et les parkings relais, dont un de 310 places à La Riche, au terminus de la deuxième ligne de tramway ;
- mettre en œuvre la nouvelle offre sur le réseau Fil Bleu avec un renforcement de la qualité de service ;
- réaliser les sept premiers itinéraires Vélival tout en adaptant les plans de circulation en conséquence. La Ville de La Riche est concernée principalement par l'itinéraire n°7, d'une longueur de 22 km, desservant Berthenay, Saint-Genouph, La Riche (halle de tennis, futur parking relais de la ligne 2 du tramway, Pléiade, Mairie, centre-ville, ZAC du Plessis-Botanique),

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 037-213701956-20260603-DEL_20260603_09-DE

Tours et Saint-Pierre-des-Corps. Deux nouveaux itinéraires concerneront à moyen terme la Ville de La Riche :

- Itinéraire n°8 : La Ville-aux-Dames Nord/La Riche, Fac Médecine
- Itinéraire n°6 : La Ville-aux-Dames Sud/La Riche, La Grange David

L'axe « Etendre les réseaux alternatifs à la voiture » :

- Orientation 2.1 : Renforcer les offres alternatives à la voiture individuelle sur le territoire ;
- Orientation 2.2 : Amplifier le partage de l'espace public ;
- Orientation 2.3 : Organiser le transport de marchandises et tendre vers une logistique urbaine durable ;
- Orientation 2.4 : Limiter l'étalement urbain en s'appuyant majoritairement sur les centralités existantes.

Il s'agit de développer les réseaux pour offrir une solution de report modal aux usagers externes au secteur urbain et au SMT en s'appuyant sur les centralités existantes. Il est notamment prévu la mise en œuvre d'un schéma directeur piéton pour favoriser les déplacements à pied, la poursuite du déploiement des itinéraires cyclables structurants et d'un maillage local, la création de lignes de covoiturage, ainsi que le déploiement des offres de transport issues de la réflexion SERM (Service Express Régionaux Métropolitains) ou la coordination de l'offre de transport en commun et le développement urbain afin de limiter l'étalement urbain.

L'axe « Fluidifier le parcours des usagers » :

- Orientation 3.1 : Mettre en œuvre la stratégie « Rabattre – Transporter – Diffuser » ;
- Orientation 3.2 : Assurer un parcours fluide pour l'usager

Il s'agit d'optimiser les chaines de déplacement autour d'une stratégie «rabattre – transporter – diffuser ». Il est prévu d'organiser un réseau de pôles d'échanges multimodaux (PEM) de rabattement et de diffusion, et de fluidifier les parcours des usagers (services numériques d'information et d'achat de titres, titre unique, etc.).

L'axe « Accompagner les changements de pratique » :

- Orientation 4.1 : Structurer l'information et l'accompagnement voyageurs ;
- Orientation 4.2 : Engager les reports modaux et temporels et assurer un accès à la mobilité pour toutes et tous ;
- Orientation 4.3 : Développer un bouquet de services de mobilité ;
- Orientation 4.4 : Faciliter la transition vers des véhicules à faibles émissions.

Il s'agit apporter les services nécessaires pour engager la population dans le projet, l'accompagner dans le changement de pratique et assurer une équité de traitement de la population dans les usages et les territoires. Il est notamment prévu de créer une maison de la mobilité et un bureau des temps, d'accompagner les changements de pratique de mobilité et renforcer la communication, de continuer à faciliter l'accès et les déplacements au sein du réseau de transports collectifs urbains (Fil Bleu et Fil Blanc), développer et coordonner les offres de mobilité solidaire.

L'axe « Coordonner autour d'une gouvernance partagée » :

Il s'agit de créer et animer une gouvernance partenariale à l'échelle du PDM afin d'en assurer son suivi et de renforcer l'Observatoire des mobilités.

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 037-213701956-20260603-DEL_20260603_09-DE

En sa qualité de personne publique associée, il revient au Conseil municipal de la Ville de La Riche de donner son avis sur le PDM 2026 – 2036, consultable en mairie aux horaires habituels d'ouverture, préalablement à l'enquête publique et à son approbation par le Comité syndical du SMT.

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;
Vu le code des transports, notamment ses articles L. 1214-1 et suivants ;
Vu le projet de Plan de mobilité 2026-2036 du Syndicat des mobilités de Touraine ;
Vu l'avis de la Commission n°2 réunie le 26 mai 2026 ;
Après avoir entendu l'exposé du rapporteur ;
Après en avoir délibéré ;

- **émet** un avis favorable sur le projet de Plan de mobilité 2026-2036 du Syndicat des mobilités de Touraine ;
- **autorise** le Maire, ou l'Adjoint(e) au Maire délégué(e), à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité (1 abstention de Yann VASSELIN).

OooOooO

Fait et délibéré à La Riche le 03/06/2026
Publié électroniquement le 05 JUIN 2026

Les Secrétaires de séance **Le Maire**

Peggy GRATELLE **Victor ROLLAND** **Sébastien CLÉMENT**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Orléans – 28 rue de la Bretonnerie – 45057 ORLÉANS CEDEX 1, ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet http://www.telerecours.fr dans un délai de deux (2) mois à compter de la date de publication.